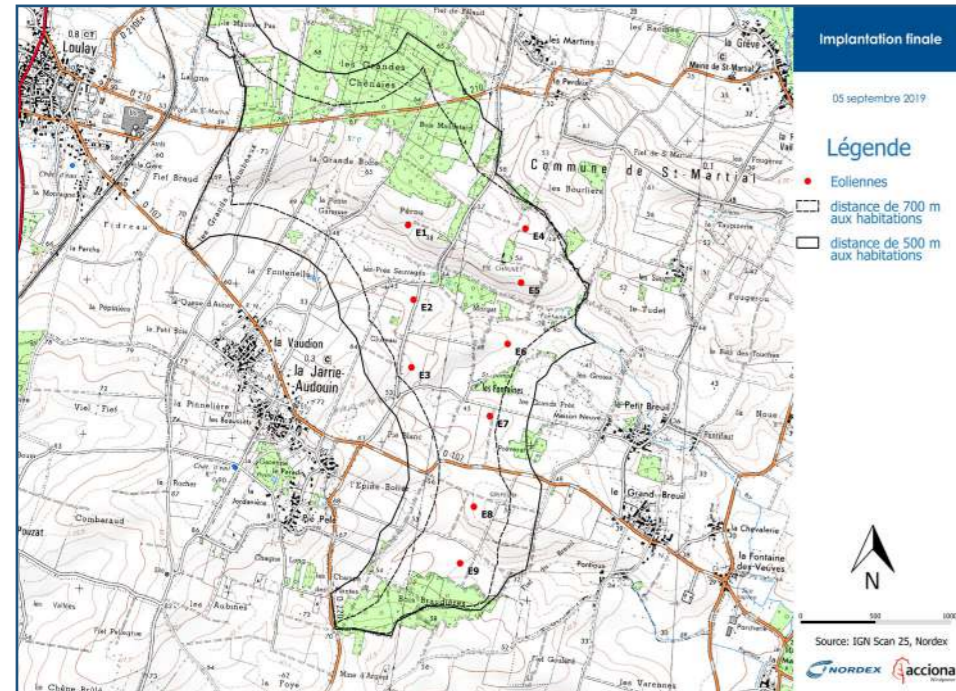


L'IMPLANTATION DU PROJET

La trame d'implantation présentée ci-dessous est le fruit d'études environnementales, paysagères et acoustiques réalisées par les bureaux d'études spécialisés, ainsi que des principales contraintes réglementaires. Une implantation le long de la ligne haute tension et un éloignement maximal aux habitations ont été recherchés. Les éoliennes les plus proches des habitations (E3 et E7) respectent la distance minimale définie ensemble lors des ateliers de concertation (700 mètres).



CHIFFRES CLÉS

- 9 ÉOLIENNES N149**
180m en bout de pale
150 m de diamètre de rotor
- 98 000 MWh / AN**
Production annuelle moyenne
- 30 625 FOYERS**
(Chauffage compris)

Carte d'implantation du projet éolien de la Jarrie-Audouin

RETOUR SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION 2019 EN IMAGES



Atelier de concertation
Avril 2019



Atelier de concertation
Juin 2019



Festival Art-en-Ciel
Juin 2019



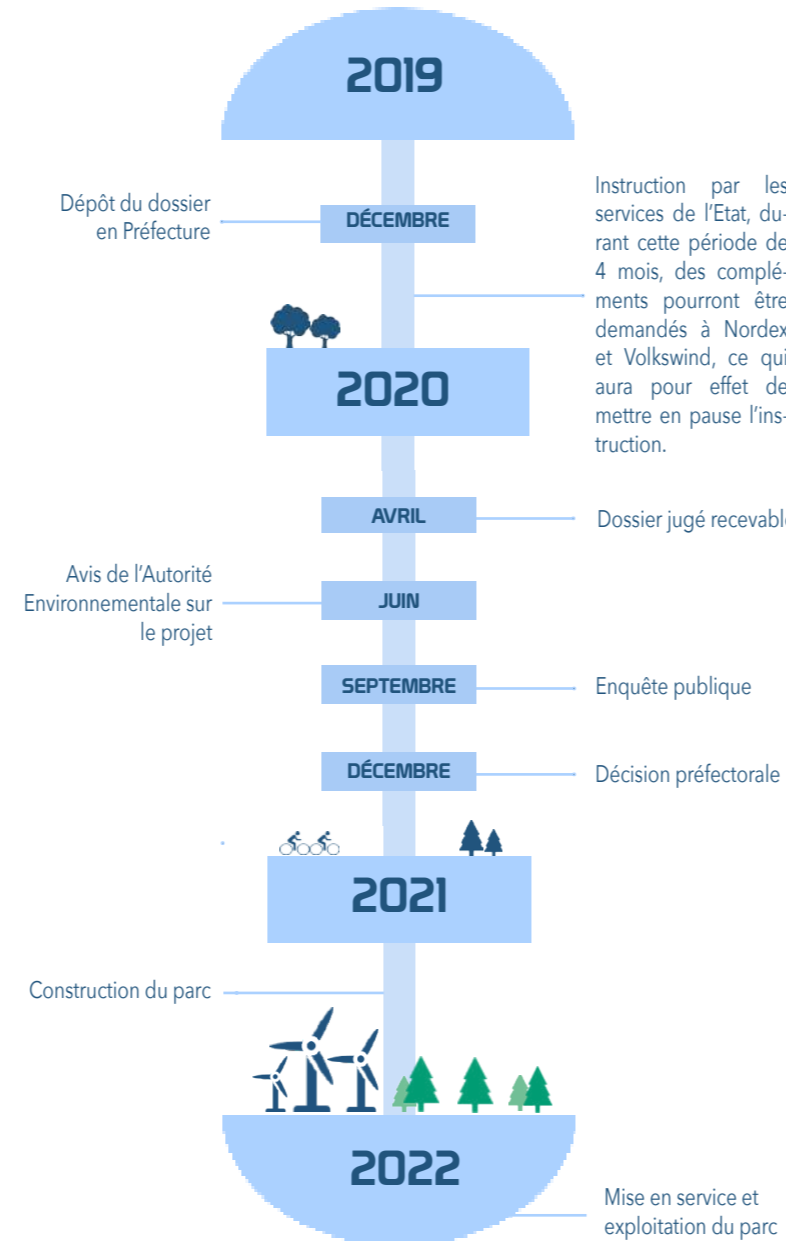
Soirées Romanes
Juillet 2019



Forum du projet
Septembre 2019



ETAPES À VENIR



Instruction par les services de l'Etat, durant cette période de 4 mois, des compléments pourront être demandés à Nordex et Volkswind, ce qui aura pour effet de mettre en pause l'instruction.

* les dates présentées à partir d'avril 2020 décrivent « le meilleur cas », elles ne tiennent pas compte du retard que prendrait l'instruction si une demande de compléments conséquente était demandée par les services de l'Etat.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

« Comment se déroule une enquête publique? »

Un commissaire-enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour réaliser l'enquête. Pendant l'enquête, les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier des travaux envisagés et formuler des observations.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus.

« Qui participe à l'enquête publique? »

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6km autour du site d'implantation.

« Comment participer? »

L'enquête publique sur le projet éolien de la Jarrie-Audouin devrait intervenir été/automne 2020. Il est possible de consulter le dossier du projet en mairie, pendant les permanences du commissaire enquêteur ou lors des horaires d'ouverture.

Il est également possible de prendre connaissance de l'ensemble des documents comme l'étude d'impact et poser des questions au commissaire-enquêteur.

Un registre est disponible afin que l'ensemble des riverains puissent exprimer leur remarques. Il est aussi possible d'envoyer une contribution par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie ou encore par courrier électronique.

« Que se passe-t-il après? »

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont consultatifs et ont pour seule fonction d'éclairer le Préfet pour prendre sa décision. Le préfet devrait rendre sa décision à la fin de l'année 2020.

CONTACTEZ-NOUS

Paul Zunino
NORDEX France
pzunino@nordex-online.com



ÉDITO

2020 : année de la concrétisation pour le projet éolien

Madame, Monsieur,

L'année qui s'est écoulée a été importante pour le projet éolien à La Jarrie-Audouin. Au cours de trois ateliers auxquels vous avez été nombreux à participer, vous avez pu découvrir l'avancement et la finalisation des études, et définir avec nous un pan important du projet : les mesures d'accompagnement. Avec un peu de retard sur le planning prévisionnel, nous avons finalement déposé le projet de demande d'Autorisation Environnementale en Préfecture le 13 décembre 2019. L'année 2020 sera donc une année charnière, puisque le projet sera examiné par les services de l'Etat avant la phase d'enquête publique qui pourrait intervenir au dernier trimestre. En 2020, nous poursuivrons la démarche de concertation, dès que des avancées dans le projet justifieront l'organisation d'un nouvel atelier, et nous serons évidemment toujours présents lors des événements locaux pour présenter le projet au plus grand nombre. En attendant, nous vous proposons dans cette lettre une synthèse de l'étude écologique, puisque nous connaissons votre sensibilité pour cette thématique. Enfin, en réponse à de nombreuses questions à ce sujet, nous pouvons désormais vous annoncer que le mâât de mesure de vent sera démonté en février 2020, puisque notre étude est achevée !

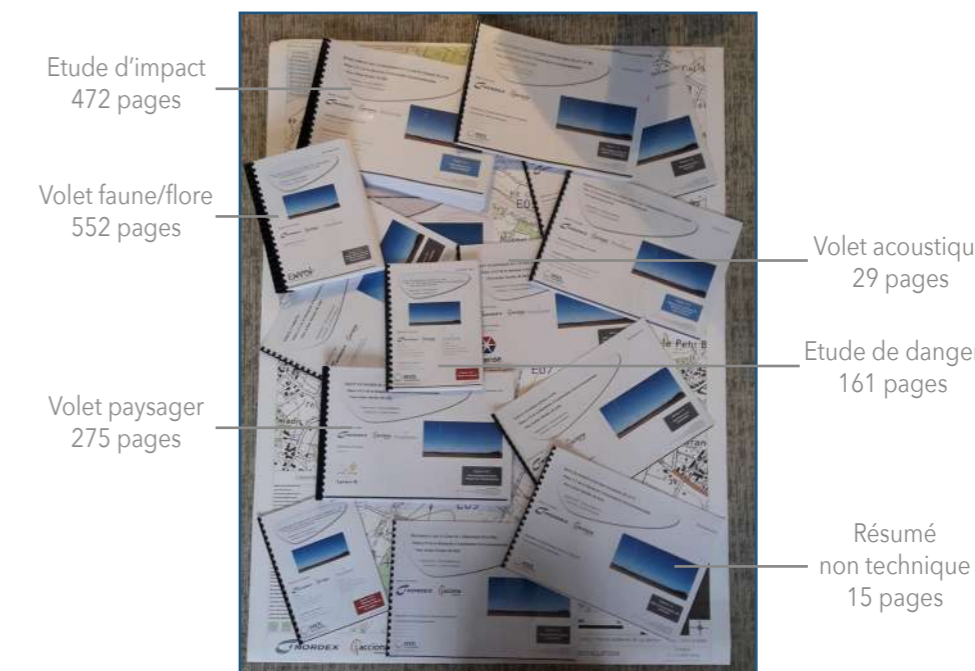
Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'années et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2020 !

Adrien LOISELET
Responsable régional
Nordex France

Benjamin GRANGE
chef de projet
Volkswind

Paul ZUNINO
chef de projet
Nordex France

QU'EST-CE QU'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ?



Le projet éolien de La Jarrie-Audouin a été déposé en Préfecture le 11 décembre 2019, mais qu'avons-nous produit exactement ?

Un parc éolien étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sa demande d'autorisation est soumise à une évaluation environnementale du projet comportant une étude de dangers et une étude d'impacts sur l'environnement. C'est cette dernière, qui comporte notamment les expertises sur l'acoustique, le paysage, la faune, la flore et l'avifaune.

L'intégralité de ce dossier sera rendu public lors de l'enquête publique !

1 AN D'ÉTUDES ÉCOLOGIQUES À LA JARRIE-AUDOUIN

Entre 2018 et 2019, le bureau d'étude indépendant Envol Environnement a étudié le secteur, afin d'établir un état initial de l'environnement, de déterminer les impacts potentiels du projet éolien, puis de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces derniers, afin de parvenir à un projet de moindre impact environnemental.

RÉSULTATS DE L'EXPERTISE SUR LA FLORE

Le secteur d'implantation du projet éolien de La Jarrie-Audouin s'inscrit au sein d'un paysage de cultures et prairies pâturées entrecoupées de haies, de bosquets et de boisements. Globalement, la zone d'implantation est à faible enjeux, puisque les cultures intensives y sont majoritaires. Une étude approfondie des sols a été réalisée sur les terrains d'implantation des éoliennes ne démontrant aucune présence de zones humides. Deux espèces patrimoniales à enjeux de conservation ont néanmoins été observées : *Fritillaria meleagris* et *Orchis militaris* (cette dernière étant en danger d'extinction en Poitou-Charentes). Néanmoins, elles ne se situent pas au niveau des aménagements prévus.



Orchis militaris



Fritillaria meleagris

RÉSULTATS DE L'EXPERTISE SUR LA PETITE FAUNE

Le cortège des mammifères « terrestres » observé fait ressortir la présence du Hérisson d'Europe, protégé sur le territoire français. Trois espèces d'amphibiens et deux espèces de reptiles ont été remarquées sur la zone, mais aucune ne dispose d'un statut de protection particulier.



Aglais urticae



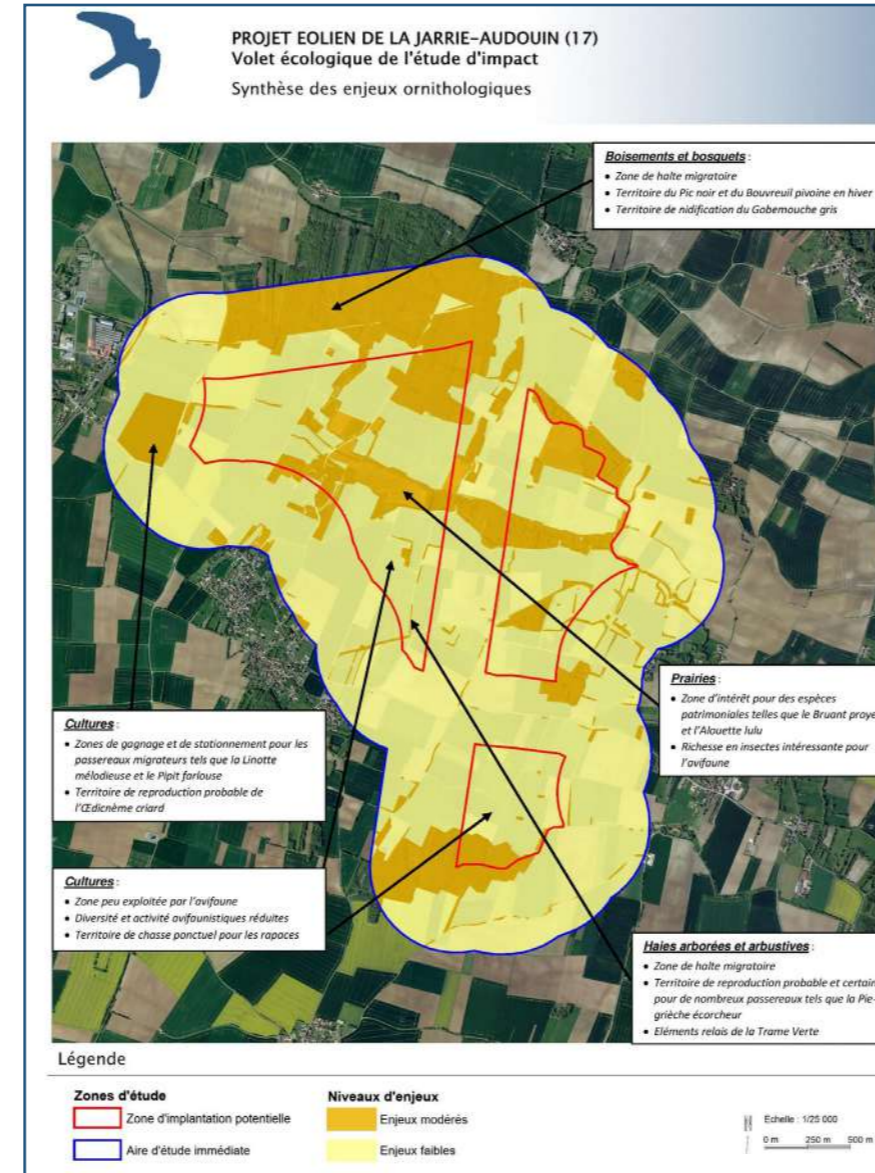
Libellula fulva



Chrysochraon dispar

RÉSULTATS DE L'EXPERTISE SUR L'AVIFAUNE

L'étude de l'avifaune présente est la plus dense, car elle est le résultat de plus de 20 sorties, réparties sur le cycle écologique des oiseaux. Nous listons ci-dessous les principales espèces recensées (liste non exhaustive), et présentons une carte des enjeux de la zone étudiée.



Linotte mélodieuse



Œdicnème criard



Chardonneret élégant

En période hivernale (décembre à mi-février), le secteur est dominé par le Pinson des arbres, l'Étourneau sansonnet, la Grive litorne et la Linotte mélodieuse. Le Pic noir, le Pipit farlouse et la Linotte mélodieuse sont également présents.

Le flux de migrations prénuptiales (mi-février à mi-mai) est très faible. Le cortège recensé est dominé par des passereaux, la Linotte mélodieuse, le Pinson des arbres ou encore le Pipit farlouse. Le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Milan noir et l'Œdicnème criard ont également été aperçus.

La reproduction (avril à juin) sur le secteur d'études est jugée certaine pour le Faucon hobereau, le Gobemouche gris et la Pie-grièche écorcheur tandis qu'elle est jugée probable pour le Bruant proyer, l'Œdicnème criard, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe.

Enfin, le flux migratoire en période post-nuptiale (mi-juillet à mi-novembre) est faible. Le cortège recensé est dominé par des passereaux migrateurs stationnant dans les cultures, les haies et bosquets tels que le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Pinson des arbres ou encore le Pipit farlouse. D'autres espèces ont également été observées : le Bruant jaune, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Gobemouche noir, l'Œdicnème criard et le Verdier d'Europe.

MESURES PRISES POUR UN PROJET DE MOINDRE IMPACT SUR LA FLORE ET LA FAUNE

- **Évitement** des zones concernées par des espèces protégées pour l'implantation d'éoliennes
- **Réduction** des impacts par un suivi écologique des travaux (balisage des zones à éviter, contrôles tout au long du chantier...)

Conclusion du Bureau d'études : « la phase d'exploitation du parc en fonctionnement ne présente aucun impact notable et significatif sur la flore et la faune terrestre ».

MESURES PRISES POUR UN PROJET DE MOINDRE IMPACT SUR L'AVIFAUNE

- **Évitement** d'impacts par une trame d'implantation des éoliennes limitant l'étalement et donc « l'effet barrière » pour les oiseaux migrateurs et rapaces et s'éloignant des secteurs à enjeux (boisements, haies...).
- **Réduction** des impacts par un choix de la période de chantier permettant de limiter l'impact sur les oiseaux nicheurs, la réduction de l'attractivité des zones d'implantation pour les rapaces (création d'un sol minéral), l'enfouissement d'une ligne moyenne tension.

Conclusion du Bureau d'études : « la mise en place des mesures permet de réduire considérablement les niveaux de mortalité par collision. L'impact résiduel après mesures est négligeable ».

RÉSULTATS DE L'EXPERTISE SUR LES CHIROPTÈRES

L'étude des chauves-souris est également un volet important des études d'impacts d'un projet éolien, car l'ensemble des espèces sont protégées et certaines sont sensibles aux éoliennes (risque de collision, barotraumatisme...). Des sorties sont réalisées durant le cycle annuel : transits printaniers, période de mise-bas, transits automnaux (avant hibernation l'hiver) et des écoutes en continue sont effectuées en altitude sur le mât de mesure de vent.



Plusieurs espèces ont été contactées sur le site : la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle commune, la Sérotine commune, la Pipistrelle pygmée, la Pipistrelle de Kuhl, la Grande Noctule et enfin le Minoptère de Schreibers.

Sans surprise, l'activité des chiroptères est bien plus importante le long des haies et lisières de boisements que dans les espaces ouverts.

Les recherches de gîtes en période estivale ont permis de découvrir quatre gîtes occupés en périphérie de l'aire d'étude rapprochée. Les potentialités de cette zone se concentrent sur les combles des habitations et des fermes anciennes en pierres proposant de nombreuses fissures, ainsi que sur les clochers des églises et le château de Mornay. Les bosquets et parcs arborés des grandes demeures sont également des lieux de gîte potentiel pour des espèces arboricoles de chiroptères.



Fritillaria meleagris

MESURES PRISES POUR UN PROJET DE MOINDRE IMPACT SUR LES CHIROPTÈRES

- **Réduction** d'impacts par la mise en place d'un bridage préventif des éoliennes à certaines périodes de l'année, dans les conditions météorologiques propices aux sorties des chauves-souris. Par ailleurs, les portes d'éoliennes ne seront pas automatiquement éclairées la nuit, et des grilles anti-intrusion seront placées sur les aérations des nacelles.

Conclusion du bureau d'études : « En tout état de cause, après mis en place des mesures, et notamment un bridage préventif des éoliennes, les impacts résiduels attendus sur l'ensemble des chauves-souris sont négligeables ».